



## Questionnaire relatif à la révision partielle de l'ordonnance sur la signalisation routière

### Simplification de l'introduction de zones 30 et covoiturage

Auteur de l'avis :

Canton  Association  Organisation  Autre

Expéditeur :  
Ville de Lausanne

**Important :**

Veuillez envoyer votre avis (document **Word**) par voie électronique d'ici au 25 février 2022 à l'adresse suivante : [signalisationsverordnung@astra.admin.ch](mailto:signalisationsverordnung@astra.admin.ch)

#### Projet d'ordonnance sur la signalisation routière (P-OSR)

1.	<b>Suppression des motifs stricts pour l'instauration de zones 30</b>		
	Acceptez-vous que l'instauration de zones 30 soit soumis aux prescriptions générales en matière de réglementations et restrictions du trafic (art. 108, al. 4 <sup>bis</sup> , P-OSR) ?		
	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
	Remarques	Proposition d'amendement (texte proposé)	

<b>2.</b>	<b>Renonciation à la réalisation d'une expertise pour l'instauration de zones 30</b>		
	Acceptez-vous qu'il ne soit désormais plus nécessaire de réaliser une expertise avant d'instaurer des zones 30 sur des routes d'intérêt local (art. 108, al. 4 <sup>bis</sup> , P-OSR) ?		
	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
	Remarques		Proposition d'amendement (texte proposé)

<b>3.</b>	<b>Introduction d'une signalisation pour le covoiturage destinée aux véhicules dans la circulation</b>		
	Pour favoriser le covoiturage, acceptez-vous l'introduction d'un symbole (  ) qui pourra être ajouté, sur une plaque complémentaire, aux panneaux indiquant une interdiction générale de circuler ou une interdiction de circuler pour les voitures automobiles ainsi qu'au signal « Chaussée réservée aux bus » afin d'exempter de la limitation les véhicules transportant plusieurs personnes (art. 65, al. 15, P-OSR) ?		
	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
	Remarques		Proposition d'amendement (texte proposé)
	<p>Nous estimons que cette mesure n'est pas adaptée pour le milieu urbain et qu'elle nuirait non seulement à la vitesse commerciale des transports publics, mais également à la fluidité du trafic général. En outre, les moyens à mettre en œuvre pour contrôler la mesure paraissent disproportionnés. Nous comprenons toutefois le besoin d'autres collectivités publiques, et nous ne nous opposerons pas.</p>		

<b>4.</b>	<b>Introduction d'une signalisation pour le covoiturage destinée aux véhicules en stationnement</b>		
	Acceptez-vous que le symbole « Covoiturage » autorise, lorsqu'il s'applique aux véhicules en stationnement, uniquement le parcage de véhicules transportant, aussi bien à l'arrivée qu'au départ, un nombre de personnes au moins équivalent à celui inscrit sur le symbole (art. 65, al. 16, P-OSR) ?		
	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné

	Remarques	Proposition d'amendement (texte proposé)
	Si la Ville voit d'un bon œil cet outil, le contrôle de l'application de cette mesure paraît disproportionné, à l'instar de la mesure précédente.	